

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2019

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Isabelle LENERAND, Ingrid BERBION, Hubert de BESOMBES, Gaston DUCHATEAU, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN, Patrick AFCHAIN.

Etaient absents :

Sylvie JULIÉ, Alain JOLIVOT, Philippe ATTAGNANT.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2018

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2018.
En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2018 est approuvé à une majorité de 10 voix Pour, 1 abstention (Hubert de BESOMBES) et 1 contre (Gaston DUCHATEAU)

2. Travaux 2019: demande de subvention auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental

La commission Travaux s'est réunie le 08/11/2018 et le 14/01/2019 pour présenter aux conseillers les travaux envisagés en 2019.

Il s'agit :

a) Réhabilitation et mise aux normes d'une salle de classe et des sanitaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de réhabiliter en isolation et aux normes la classe de maternelle ainsi que les sanitaires accolés à celle-ci dans l'éventualité d'une ouverture de classe.

Le coût des travaux s'élève à 21 418, 43€ HT
La commune pourrait obtenir les subventions suivantes :
Conseil Départemental (31%) 6 639, 72€
DETR (Préfecture) (45%) 9 638, 30€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la réalisation des travaux

Accepte les devis présentés

Sollicite l'aide financière auprès de la Préfecture de l'Oise et du Conseil Départemental.

b) Radars pédagogiques Grande Rue

Monsieur le Maire expose qu'afin d'améliorer la sécurité routière, il serait nécessaire d'installer un radar pédagogique à chaque entrée du village sur l'axe D5 (St Crépin Ibouvilliers – Hénonville).

Le coût des travaux s'élève à 3 150, 00€ HT
La commune pourrait obtenir les subventions suivantes :
Conseil Départemental (31%) 976, 50€
DETR (Préfecture) (40%) 1 260, 00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la réalisation des travaux

Accepte le devis présenté

Sollicite l'aide financière auprès de la Préfecture de l'Oise et du Conseil Départemental.

3. **Demande d'enregistrement déposé par la société JB Développement :**

La demande d'enregistrement prévoit l'implantation de la plateforme logistique sur le territoire des deux communes de Saint-Crépin-Ibouwillers et Lormaison sur le lieu-dit ZA de la reine blanche.
La préfecture demande à la commune de Villeneuve les Sablons un avis sur cette demande d'enregistrement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un **avis favorable** à cette demande à 8 voix Pour et 4 abstentions (Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Isabelle LENERAND, Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Monsieur le Maire informe que le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a visité le site de la maison des associations. Les installations de sécurité sont conformes mais des améliorations peuvent être envisagées (déplacement d'un bloc sirène, mise en place d'un BAES dans les escaliers...). Des préconisations parviendront à la commune. Les plans que le SDIS possède sont à mettre à jour.

- ❖ Aménagement sur la commune de Méru au lieu-dit Bois Lapin :
Isabelle LENERAND demande si la commune a eu des informations sur le type d'aménagement envisagé.
Monsieur le Maire informe le conseil que la commune n'a pas reçu d'informations à ce sujet. Les informations sont disponibles à la mairie de Méru.

- ❖ L'usine de méthanisation sur la commune d'Ivry le Temple :
Corinne ANDRÉ-BAUCHET demande si la commune a des nouvelles sur les travaux en cours.
Monsieur le Maire informe qu'aucune information n'est parvenue à la mairie mais que les travaux semblent continuer.

- ❖ Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier d'Alain JOLIVOT qui a décidé de renoncer à ses délégations, à ses indemnités d'élus et à sa participation à toutes les commissions hormis la commission budget. Monsieur le Maire prend acte et signera un arrêté dans ce sens qui sera communiqué à la Préfecture.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.

A Villeneuve les Sablons, le 04.02.2019



Le Maire,

C. NEVEU